



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Pour démarrer l'année sur une note légère et positive, tentez de remporter votre profil DISC avec h3O ! et Fonetica

### **ARTICLE 1 | Entreprise Organisatrice**

h3O ! et Fonetica (marques commerciales de l'entreprise For Action SAS, Organisme de Formation et Cabinet de Conseil et de Coaching immatriculé sous le n° de SIRET 334 960 036 00047 – RSC de Nantes et dont le siège social est : 4, rue Édith Piaf • Bâtiment A • 44821 Saint-Herblain), organisent un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Pour démarrer l'année sur une note légère et positive, tentez de remporter votre profil comportemental DISC avec h3O ! et Fonetica », sous la forme d'un tirage au sort. Celui-ci se déroulera entre le mercredi 1<sup>er</sup> et le mardi 7 février 2023 au siège social de l'entreprise For Action SAS. Les modalités sont décrites ci-dessous.

### **ARTICLE 2 | Cadre du jeu**

Le jeu se déroule dans le cadre de la présentation des vœux 2023 de l'entreprise auprès de ses clients et prospects.

### **ARTICLE 3 | Durée du jeu**

Le jeu-concours se déroule du jeudi 5 au mardi 31 janvier. La date limite de participation est fixée au mardi 31 janvier 2023 à minuit. h3O ! et Fonetica se réservent le droit d'écourter, de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée à ce titre. Toute modification concernant les règles du jeu et la dotation, s'il y a lieu, fera l'objet d'une communication sur la page entreprise de h3O ! et/ou Fonetica.

### **ARTICLE 4 | Modalités de participation**

Pour participer au jeu proposé par h3O ! et Fonetica, les participants doivent indiquer la mention j'aime sur le post promouvant l'opération et dont le lien est le suivant : <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7016707681096712192>

### **ARTICLE 5 | Champ de participation**

Toute participation au présent jeu-concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. La participation à ce jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine. Ceci, à l'exception des salariés (ou ex-salariés) de For Action SAS, ainsi que leur conjoint et enfants. h3O ! et Fonetica se réservent le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement ou à l'impartialité de ce jeu.

Ledit jeu-concours est organisé sur le réseau social LinkedIn, du jeudi 5 au mardi 31 janvier 2023 minuit. Pour y participer, les internautes doivent indiquer la mention

j'aime sur le post suivant :

<https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7016707681096712192>

### **ARTICLE 6 | Tirage et Dotation**

Un tirage au sort sera effectué entre le mercredi 1<sup>er</sup> et le mardi 7 février 2023 au siège social de l'entreprise (For Action SAS, 4 rue Édith Piaf • Bâtiment A • 44821 Saint-Herblain) parmi les internautes ayant participé au jeu-concours. La transparence sera assurée par les salariés de For Action SAS.

Ce jeu-concours est doté de 5 séances individuelles (en présentiel ou en distanciel). Leur objectif est de dresser le profil comportemental couleur de son gagnant et de le débriefier. Chaque séance a une valeur de 450 €. La dotation est valable pour une durée de 6 mois après la clôture du jeu. Faute d'avoir pu être organisée sur ce laps de temps, celle-ci s'annulera.

En parallèle de la communication prévue sur les supports web de l'entreprise, les gagnants seront informés par mail ou par courrier postal dans le mois suivant le tirage au sort par l'entreprise For Action SAS.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement. Sauf cas exceptionnel et exclusivement au sein de la même entreprise, la dotation étant nominative, elle ne pourra être réattribuée à une autre personne.

### **ARTICLE 7 | Droits relatifs aux données personnelles**

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne participant à cette opération bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données la concernant auprès de l'entreprise For Action SAS. Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à [qualite@h3o-rh.fr](mailto:qualite@h3o-rh.fr).

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront être enregistrées dans le fichier clients de l'entreprise et être utilisées par For Action SAS dans le cadre de ses actions de webmarketing.

Du fait de l'acceptation de leur lot, les gagnants autorisent l'entreprise For Action SAS à utiliser et publier leurs noms, prénoms, villes d'habitation lors de l'annonce du résultat du tirage au sort sur ses supports de communication web sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

### **ARTICLE 8 | Règlement**

Le présent règlement peut être consulté sur le site web de h3O ! ou bien être reçu par mail sur simple demande auprès de [qualite@h3o-rh.fr](mailto:qualite@h3o-rh.fr).

### **ARTICLE 9 | Litige**

La loi applicable est la loi française.